

Rapport de réunion du conseil communal du 16.12.2020

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL échevin ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, Claude COURTOIS, conseillers.

Excusé(e) : Carlo RAUS

Séance publique

Point 1 : Correspondance

Monsieur Beissel exprime la bienvenue à tout le monde et aussi aux membres de la commission des finances qui assistent à la séance d'aujourd'hui puisqu'on présente le budget.

Le bourgmestre excuse l'échevin Carlo Raus, lequel a donné une procuration au conseiller Carlo Heuertz pour voter en son nom.

Il souligne que chaque conseiller reçoit un stick USB contenant le PAG lequel sera discuté et voté dans la séance du 6.1.2021. Y est joint une feuille avec les documents relatifs. Les grands plans peuvent être consultés dans la mairie dans la salle de réunion.

Finalement le bourgmestre demande aux conseillers s'ils sont d'accord de rajouter à l'ordre du jour d'aujourd'hui un règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Lëtzebuurgerstrooss » à Frisange pris par le collège échevinal. Vote unanime. Ce point sera discuté à la fin de la séance sous le point 9bis.

Point 2 : Questions écrites au collègue échevinal

Néant

Point 3 : Présentation Budget rectifié 2020 et Budget 2021

Comme introduction, puisque le conseil communal compte des nouveaux membres qui n'étaient pas encore présents lors d'une présentation d'un budget, le bourgmestre passe en revue le principe du vote du budget.

Le maire présente ensuite les grands traits du budget rectifié 2020 et du nouveau budget 2021. Comme on le sait, la crise sanitaire a aussi impacté les finances communales. Ainsi la commune de Frisange touchera 2,4 Mio d'euros de moins de ce qui a été prévu ! Pour le budget 2021 les investissements se chiffrent à 14,5 Mio. Pour être capable de supporter cette charge il faudra faire un prêt pour équilibrer le budget 2021, cependant notre trésorerie permet de ne pas devoir recourir au prêt jusque fin 2021.

En résumé le budget 2021 se présente ainsi :

Budget Ordinaire :

Recettes	16.792.234,93
Dépenses	14.121.301,55

Budget Extraordinaire :

Recettes	9.579.300,00 **
Dépenses	14.516.910,00

** y inclus notre prêt de 6 Mio et tous les subsides que la commune peut toucher de l'Etat pour nos projets

Boni définitif **212.131,02€**

Dans le budget ordinaire 2021 on a prévu un budget de 30.000€ pour 2021 pour la digitalisation des archives communaux et pour finaliser les travaux d'archivage entamés. Concernant la Jeunesse des villages, il faut dire qu'on n'a pas avancé aussi vite que souhaité à cause du Covid19, et maintenant on a des difficultés pour trouver un site adéquat pour ériger la nouvelle Maison des Jeunes, ce qui fait que dans le budget rectifié le poste figure avec 0€ et dans le budget de 2021 on l'a inscrit avec 60.000€. A noter que dans le budget extraordinaire on retrouve un poste 1^{er} Equipement relatif à cette Maison des Jeunes.

L'accent est mis surtout sur les projets suivants :

Projets	Euros
Rénovation château d'Aspelt et aménagement de la place « Péiter vun Uespelt »	3.500.000
Construction de la nouvelle mairie	3.000.000
Aménagement place à conteneurs	1.200.000
SPIC Agrandissement-Participation aux frais d'investissements	1.248.120
Aménagement « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt	750.000
Réaménagement cour de récréation école Frisange	700.000
Rénovation église Aspelt	500.000
Restauration château d'eau à Hellange	450.000
Aménagement « Schoulstrooss » à Hellange	370.000
Nouveau Terrain synthétique à Aspelt	250.000
Construction d'un nouveau « Scoutshome »	200.000
Planification et construction d'une nouvelle Crèche à Aspelt ancien Presbytère	100.000
Planification et construction logements sociaux sur le site de l'ancien presbytère d'Aspelt	25.000
Mise en conformité des passages piétons et arrêts bus	100.000

A titre d'information le maire indique qu'en 2021, selon le bureau d'études, on estime qu'on pourra lancer le concours d'architectes pour l'extension de l'école centrale et de la Maison Relais, on a prévu dans le budget 2021 un montant de 250.000€ pour les frais d'étude. Après cette réalisation, le précoce de Aspelt pourra déménager à Frisange. De façon que tout le système éducatif sera concentré sur un même site à Frisange.

Ceci dit, monsieur Beissel propose aux conseillers de se pencher maintenant sur le budget et les explications jusqu'au 23.12.20 pour pouvoir discuter et voter ensuite le budget rectifié 2020 et le budget 2021 dans la prochaine séance du conseil communal.

Point 4 : Approbation règlement communal concernant le cimetière forestier intercommunal

Les 4 communes de Dalheim, Frisange, Mondorf-les-Bains et Weiler-la-Tour ont décidé de réaliser d'un commun accord un cimetière forestier intercommunal, sur des fonds appartenant à la commune de Frisange, situés sur le territoire de la commune de Weiler-la-Tour et inscrits au cadastre, sous le n°1843/0 de la section C de Weiler-la-Tour, au lieu-dit « in der Seitert ». Le cimetière proprement dit aura une surface de +/- 1 ha. La gestion administrative est effectuée par l'administration communale de Weiler-la-Tour qui tient un registre reprenant toutes les dispersions de cendres. La commune de Frisange aménage un pavillon commémoratif en bois abritant un panneau avec des plaquettes nominatives des personnes inhumées.

Qui peut être inhumé dans ce cimetière ? Les dépouilles mortelles des personnes suivantes :

- ❖ les personnes décédées dans la commune de Frisange ou dans une des communes ayant signé la convention de collaboration

- ❖ les résidents d'une des communes ayant signé la convention de collaboration, décédés hors du territoire des communes partenaires
- ❖ les personnes décédées qui, suite à une concession accordée sur un cimetière d'une des communes partenaires, ont le droit à y être inhumées.

Après le résumé fait par le bourgmestre, le conseiller Courtois demande si ce règlement est identique pour les 4 communes ? La réponse est oui, la taxe également. Il demande si le pavillon dont on parle dans le point 1.4 du texte est un pavillon commun pour les 4 communes ? Le maire lui répond affirmativement. Ce pavillon est prévu dans notre plan forestier communal et la commune de Frisange déduit la part due à chacune des 3 autres communes. Monsieur Courtois veut encore savoir chez quelle commune les gens doivent se présenter pour organiser des obsèques : à Frisange ou à Weiler-la-Tour ? Monsieur Beissel lui répond chez leur commune d'habitation et puis cette commune doit contacter Weiler-la-Tour pour le déroulement administratif. Finalement monsieur Courtois rends encore une fois attentif sur la protection des données qui doit être garantie. Le maire en prend note et fera suivre le message au personnel administratif de la commune.

Ensuite il demande au conseil de passer au vote.

Le conseil communal approuve ce point de l'ordre du jour unanimement.

Point 5 : Approbation règlement taxe relative à la dispersion des cendres sur le cimetière intercommunal

La taxe à percevoir sur la dispersion des cendres au cimetière forestier intercommunal est fixée à 150€. La plaquette nominative est incluse dans ce prix.

Vote : unanime.

Point 6 : Approbation contrat d'approvisionnement avec Munhowen S.A. pour le Centre Polyvalent à Hellange

Monsieur Beissel présente le contrat et donne des explications détaillées. L'accord est valable pour une durée de 8 années consécutives commençant à courir à partir du 1.1.2022. Il informe les conseillers également que la firme Munhowen est d'accord pour nous livrer encore 6 parasols pour nos fêtes, comme demandé une fois il a quelques mois.

Vote : unanime.

Point 7 : Annulation devis « Aménagement sortie de secours Mairie Annexe »

Monsieur Beissel explique que suite à la construction de la nouvelle mairie et l'agrandissement de l'ancienne mairie annexe par un conteneur, l'aménagement d'une sortie de secours pour la mairie annexe n'est plus nécessaire. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour annuler la délibération du 27.2.2019 prise concernant l'approbation du devis « Sortie de secours ».

Vote : unanime.

Point 8 : Approbation devis estimatif « Nouveau Terrain synthétique »

Monsieur Beissel présente le devis portant sur le montant de 250.000€ TTC, établi par le service technique de la commune. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 prévoit dans son article 4/821/221311/20009 « Nouveau terrain synthétique » un crédit

de 250.000€, le bourgmestre demande aux conseillers l'approbation de ces travaux et d'imputer cette dépense sur l'article 4/821/221311/200009- « nouveau terrain synthétique ».

Suite à des discussions entre quelques conseillers et un désaccord sur la manière d'agir administrativement, le bourgmestre propose de retirer ce point de l'ordre du jour d'aujourd'hui et de le reporter à une prochaine séance. Il demande alors l'aval des conseillers de reporter ce point.

Le conseil communal décide unanimement de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

Point 9 : Approbation devis estimatif « Illumination des passages piétonniers : programme 2020 »

Monsieur Beissel explique que dans la « Schoulstrooss » à Aspelt il y a encore 2 passages piétonniers qui sont illuminés de façon insatisfaisante et ils vont être mis en conformité avec la sécurité requise. Il présente le devis portant sur le montant de 50.000€ TTC, établi par le service technique de la commune. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 prévoit dans son article 4/622/222100/20003 « Illumination des passages piétonniers : programme 2020 » un crédit de 50.000€, le bourgmestre demande aux conseillers l'approbation de ces travaux et d'imputer cette dépense sur l'article 4/622/222100/20003 « Illumination des passages piétonniers : programme 2020 ».

Vote : unanime.

Point 9bis : Approbation règlement temporaire d'urgence de circulation sur la rue « Lëtzebuengerstrooss » à Frisange

Monsieur Beissel présente le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Lëtzebuengerstrooss » à Frisange qui a été ajouté sur l'ordre du jour en début de la séance. Il s'agit d'une réparation d'une grille avaloir, en face de la maison n°21, du lundi 14.12.2020 au vendredi 18.12.2020 (>72 heures).

Il demande au conseil communal d'approuver ce règlement temporaire d'urgence pris par le collègue échevinal.

Vote : unanime.

Point 10 : Questions orales au collège échevinal

1) Question orale posée par la conseiller BINGEN :

Apparemment les gens n'ont pas tous bien compris ce que la commune veut dire par « parrainer un îlot de verdure ». Surtout le texte allemand « Grünanlage » peut conduire à des confusions. Est-ce que ce serait possible d'éditer encore une fois au printemps un flyer avec une photo dessus pour visualiser le but de cette action ?

Le bourgmestre BEISSEL est tout à fait d'accord avec lui et propose de distribuer effectivement un flyer avec photo. Jusqu'aujourd'hui pas beaucoup de personnes se sont manifestées pour participer à ce programme.

2) Question orale posée par le conseiller COURTOIS :

Est-ce que dans ce cas on pense aussi à marquer sur le formulaire le texte obligatoire concernant la protection des données ? C'est une loi et la commune devra montrer l'exemple et respecter la loi en premier.

Le MAIRE lui confirme ceci.

3) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

Près de la porte d'entrée de la salle du HSP, ainsi que sur le terrain de football se trouvent maintenant des caméras : est-ce qu'elles sont déjà opérationnelles ? Et est-ce qu'il y a encore des caméras à un autre lieu ?

La réponse du BOURGMESTRE est oui elles sont opérationnelles et il y a encore une caméra à Hellange près de l'atelier communal.

Monsieur Gaffinet veut ensuite savoir si c'est autorisé par la commission nationale de la protection des données CNPD ?

La réponse est oui.

Monsieur Gaffinet continue et voudrait savoir si ici au Hall du HSP il s'agit juste d'une entrée qui est surveillée ou de plusieurs entrées ?

Monsieur Beissel lui confirme qu'effectivement plusieurs entrées sont surveillées et qu'on espère que les caméras vont dissuader les gens malhonnêtes.

Le bourgmestre lève la séance en rappelant la date du 23 décembre 2020 pour le prochain conseil communal et prie les conseillers de signer les délibérations prises avant de quitter.